



Communiqué de presse
Mohamed LAQHILA
Député des Bouches du Rhône

Aix-en-Provence, le 07 août 2020,

PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION » :
MISE EN PLACE DE L'AIDE À L'EMBAUCHE DE 4 000 EUROS

Le décret instaurant l'aide à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans, destinée à soutenir massivement l'emploi de ces derniers pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, a été publié ce jour. Cette mesure majeure du plan « 1 jeune, 1 solution » permet aux employeurs de réduire le coût du recrutement d'un jeune salarié effectué entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021.

Jusqu'à 4 000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans

L'aide forfaitaire décidée par le Gouvernement d'un montant de 4 000 euros sur un an pour un salarié à temps plein permet de compenser pendant la première année les cotisations sociales pour un jeune, rémunéré jusqu'à deux fois le montant du SMIC horaire, embauché en CDI ou CDD d'une durée d'au moins 3 mois. Elle est versée par tranche trimestrielle au prorata du temps de travail et de la durée du contrat.

Une aide à l'embauche pour les contrats signés dès le 1er août 2020

Les entreprises et associations disposent d'un délai de 4 mois à compter de l'embauche du salarié pour déposer leur demande d'aide. La plateforme de téléservice permettant le dépôt de la demande, auprès de l'Agence de services et de paiement, sera ouverte à partir du 1^{er} octobre 2020, pour obtenir le versement d'un premier paiement trimestriel.

Les entreprises et associations disposent donc de 6 mois à compter du 1er août pour embaucher un jeune de moins de 26 ans et bénéficier de l'aide.

« Comme chaque année, 750 000 jeunes se présenteront sur le marché du travail en septembre. La crise sanitaire, que nous traversons, et la crise économique, qui en découle, risquent de rendre difficile l'accès à un emploi pour tous ces jeunes. Nous voulons donc à tout prix éviter qu'ils trouvent portes closes. Avec le plan « 1 jeune, 1 solution », nous allons leur proposer une palette de solutions pour trouver un emploi, une mission, une activité ou une formation. La prime à l'embauche de 4 000 euros est l'une des mesures phares de ce plan pour accélérer le recrutement des jeunes en incitant les entreprises à les embaucher dès maintenant. J'encourage fortement les employeurs à s'en saisir rapidement ; ils disposent de six mois à compter d'aujourd'hui. Nous devons tous être mobilisés pour nos jeunes », explique Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches du Rhône